

| Membres de droit | Représenté par | Procuration donnée à | Présent Absent Excusé |
|---|--|---|--------------------------------------|
| Le directeur chargé de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche ou son représentant, | Madame Odile Contat , cheffe du département de la diffusion des connaissances et de la documentation | | P |
| Le recteur de l'Académie de Paris ou son représentant, | | | A |
| La présidente de la Bibliothèque nationale de France ou son représentant, | Monsieur Olivier Piffault , directeur du département de la conservation | | P |
| Membres des établissements utilisateurs | | | |
| La présidente de l'Université de Paris Cité | Monsieur Christophe Pérales , directeur général délégué Bibliothèques et musées, Université de Paris Cité | | P |
| La présidente de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, | | Madame Anne Rousselet-Pimont , professeure des universités, vice-présidente déléguée chargée des Bibliothèques et de la Science ouverte, Université de Paris 1 | P |
| La présidente de l'Université Paris-Saclay, | Monsieur Julien Sempéré , directeur, DiBISO, Université Paris-Saclay | Madame Dominique Minquilan , directrice-adjointe, DiBISO, Université Paris-Saclay | P |
| La présidente de l'Observatoire de Paris, | Madame Véronique Stoll , directrice de la bibliothèque de l'Observatoire | | P |
| Personnalités désignées pour leurs compétences | | | |
| Madame Capucine Boidin , professeure des universités, directrice de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle | | | E |
| Monsieur Philippe Boulanger , professeur des universités, Sorbonne Université | | Monsieur Philippe Marcerou , IGESR, président du conseil | P |
| Madame Alice Lemaire , directrice des bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle | | | P |
| Monsieur Philippe Marcerou , inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, responsable du collège Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique | | | P |
| Membres élus par les personnels | | | |
| Un représentant des personnels de catégorie A, siège vacant pendant 3 ans | | | |

| | | | |
|--|--|--|----------------|
| Un représentant des autres personnels de catégorie C, Madame Alexandra Stefanni , adjointe technique de recherche et de formation | | | P |
| Membres avec voix consultative | | | |
| Madame Chantal Bonnefoy , adjointe au Contrôleur budgétaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et du département de Paris | | | P |
| Madame Veranne Njike , contrôleur budgétaire académique, académie de Créteil, | | | PX |
| Madame Christine Montagne , agent comptable du CTLes | | | Excusée |
| Monsieur Guillaume Niziers , directeur du CTLes | | | P |
| Invités | | | |
| Madame Brigitte Auby-Bucherie , directrice des Bibliothèques de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle | | | P |
| Madame Laurence Bobis , directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne | | | P |
| Madame Stéphanie Groudiev , directrice du Grand Equipement Documentaire, Campus Condorcet | | | P |
| Madame Nadine Licata , responsable administrative, pôle administratif et financier du CTLes | | | P |
| Madame Florence Michel , adjointe administrative, pôle administratif et financier du CTLes | | | P |
| Madame Camille Rebours , directrice adjointe du CTLes | | | P |
| Madame Cécile Tardy , directrice par intérim de la Contemporaine | | | E |
| Madame Marie-Lise Tsagouria , directrice de la BULAC | | | P |
| Monsieur Jérôme Bessière , directeur du département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA | | | P |
| Monsieur Yves Moret , adjoint à la cheffe du département de la diffusion des connaissances et de la documentation – DGESIP-MESRI | | | P |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président du conseil, M. Marcerou, qui précise que le conseil d'administration se tient en distanciel, contrairement à ce qui était prévu, en raison de la grève qui touche les transports en commun.

M. Marcerou demande si des questions diverses doivent être ajoutées à l'ordre du jour et ajoute un point concernant le futur départ de la BnF du site de Bussy-Saint-Georges et les conséquences pour le CTLes. A ce jour, le rapport de la mission de l'IGESR effectuée en janvier 2022 est toujours attendu. M. Niziers propose d'ajouter un point d'information sur l'état de la petite partie des collections du Campus Condorcet sur lesquelles des moisissures avaient été repérées en 2021. M. Pérales annonce dès maintenant, parce qu'il prévoit de s'absenter en cours de réunion, que des travaux à l'Université Paris Cité conduiront à déménager les collections de son siège (23 km) en 2028 pour une durée de 3 ans, pour des travaux de mise en sécurité engagés par la Mairie de Paris, et que la réintégration de seulement la moitié des collections sera possible à partir de 2031.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est adopté avec une abstention (absence de Mme Stoll lors du dernier conseil d'administration).

2) Budget rectificatif 2022

Présentation faite par Mme Licata.

LES RECETTES :

| Les ajustement en recettes | | |
|---|--------------------|-------------------|
| Recettes globalisées | 1 490 122 € | + 22 942 € |
| Financements publics | 853 032 € | + 720 € |
| ❖ SCSP Fonctionnement : nouvelle subvention au titre de crédits de masse salariale | ❖ 851 032 € | + 720 € |
| ❖ Subvention repas du Rectorat de Créteil | ❖ 1 000 € | |
| ❖ Subvention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) | ❖ 1 000 € | |
| Autres financements publics fléchés | 24 762 € | + 30 532 € |
| ❖ SCSP Investissement (trappes de désenfumage) | ❖ 125 000 € | |
| ❖ Subvention CollEx-Persée 2021 : recrutement d'un agent contractuel (PCP éco et sc du numérique) | ❖ 24 762 € | + 24 762 € |
| ❖ Subvention CollEx-Persée 2022 : recrutement d'un agent contractuel (PCP éco et sc du numérique) | ❖ 24 762 € | |
| ❖ Subvention 2022 CollEx-Persée - Adhésion plateforme collective Visiodoc | ❖ 5 770 € | + 5 770 € |
| Recettes propres | 456 296 € | - 8 310 € |
| ❖ Location d'espace | ❖ 404 606 € | |
| ❖ Prêt entre bibliothèques (baisse du prévisionnel) | ❖ 50 000 € | - 10 000 € |
| ❖ Versement assurance (travaux suite fuite d'eau bât 11) | ❖ 1 690 € | + 1 690 € |

La subvention pour charges de service public a été abondée de 720€ au titre de crédits de masse salariale, afin de prendre en charge à partir du 1^{er} juillet une partie des cotisations de complémentaires santé des agents contractuels.

Une subvention de 24 762€ (Subvention CollEx-Persée) initialement prévue en 2021, a été versée en 2022 par les Universités de Lille et Dauphine pour un montant respectif de 12 381€. Cette subvention était destinée au recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du soutien aux plans de conservation partagée. Le recrutement a été reporté en 2022.

Le CTLes a reçu une subvention de 5 769,90€ du GIS CollEx-Persée pour son adhésion à la plateforme collective CollEx-Persée Visiodoc de fourniture dématérialisée de documents.

En recettes propres :

- Prêt entre bibliothèques : le budget initial prévoyait un total prévisionnel de 60 000€. Après étude des recouvrements réalisés comparés aux années précédant la crise sanitaire, une diminution de 10 000€ représente un ajustement plus près de l'exécution attendue.
- Autres ressources propres : dans le cadre d'un protocole d'accord pour la prise en charge du financement de travaux de reprise de désordres matériels suite à une fuite d'eau sur le réseau enterré dans le nouveau bâtiment 11, il restait à percevoir le versement d'une assurance pour un montant de 1 690€

Ces ajustements à la hausse pour un total de 22 942€ portent les recettes budgétaires à 1 490 122€

M. Marcerou conclut en indiquant qu'il s'agit d'une modification minimale. M. Marcerou attire l'attention sur la baisse tendancielle du prêt entre bibliothèques d'une manière générale, mais, pour le CTLes, cette baisse est plutôt ponctuelle pendant la crise sanitaire. C'est pourquoi le même niveau de recettes prévisionnelles a été prévu au budget initial 2023.

| Recettes : ajustement en hors budget | |
|--|-------------------------------|
| Opérations pour comptes de tiers | |
| Nouvelle subvention CollEx - fourniture dématérialisée de documents, distribuée : | 18 209,70 € |
| ▪ Service commun de la documentation de l'Université de Lille (dont licence multi sites) | ▪ 6 669,90 € |
| ▪ Service commun de la documentation de l'Université de Lyon 1 | ▪ 5 769,90 € |
| ▪ CTLes (sera comptabilisée en Autres financements publics fléchés) : adhésion à la plateforme collective Visiodoc | ▪ 5 769,90 € |
| Autres opérations non budgétaires | Total |
| Les tableaux de l'équilibre financier et du plan de trésorerie doivent être complétés : | |
| ▪ du prévisionnel des TVA collectées et déductibles | ▪ Décaissement : 112 135 € |
| ▪ des opérations de régularisations comptables | ▪ Encaissement : 91 411 € |
| ➤ Rapprochement de l'exécution | |

Une subvention reçue du G.I.S. CollEx-Persée de 18 209,70€ est destinée à être reversée à trois établissements pour l'adhésion à la plateforme collective CollEx-Persée.

La réception de cette subvention est comptabilisée en hors budget:

- SCD de l'université de Lille (comptabilisée en hors budget)
- SCD de l'université de Lyon 1 (comptabilisée en hors budget)
- CTLes (à comptabiliser en autres financements publics fléchés, voir ci-dessus la première partie des recettes budgétées.)

Afin de se rapprocher de l'exécution par rapport au budget initial, l'état de l'équilibre financier doit être complété du prévisionnel des TVA collectées et déductibles ainsi que des opérations de régularisations comptables intervenues au cours de l'année.

LES DEPENSES :

| Les ajustements en dépenses | | | |
|------------------------------------|---|--|-------------------------------------|
| Enveloppes | Autorisations d'engagement (AE) | Crédits de paiement (CP) | Evolution |
| Fonctionnement | Diminution de 282 110 € (nouveau total 941 189 €) | | - 23 % par rapport au BI 2022 |
| Fonctionnement | Ventilation de crédits entre destinations : 7 000 € | Ventilation de crédits entre destinations : 26 958 € | |
| Investissement | Diminution de 579 162 € (nouveau total 72 480 €) | Diminution de 407 482 € (nouveau total 107 000 €) | -89 % en AE -98 % en CP |
| TOTAL | 1 188 699 € (BI 2022 : 2 049 931 € - 42 %) | 1 347 364 € (BI 2022 : 1 754 84 € - 23 %) | |

Rappel des recettes prévisionnelles : 1 490 122 €

Solde budgétaire excédentaire : 142 758 €
(déficiaire au BI 2022 : 287 665 €)

Les dépenses font l'objet de plusieurs ajustements :

- En fonctionnement : diminution de 23% en autorisation d'engagement pour un montant de 282 110 € et nouvelle ventilation de crédits en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.
- En investissement : diminution des crédits en autorisation d'engagement de 89 % et en crédits de paiement de 98 %. Ces diminutions engendrent un solde budgétaire excédentaire de 142 758 € contrairement au budget initial qui présentait un solde déficitaire de 287 665 €.

Enveloppe Fonctionnement : ajustements des AE

| Reprogrammation de crédits | AE Ajustements à la baisse | AE Ajustements à la hausse | Motif des ajustements |
|---|----------------------------------|----------------------------------|--|
| Immobilier | | | |
| Convention de charges BnF | 488 515 | | -Déprogrammation de crédits BnF déjà engagés en 2020 sur 3 ans (-510 000 €) -Prise en compte de la régularisation des charges BnF 2021 (+21 485 €) |
| Frais généraux | | | |
| Electricité : contrat 2022 (BI 211 410 contrat de 2 ans - nv prev un an 115 000) | 96 410 | | -Déprogrammation de crédits sur 2 ans : programmation annualisée suite au redressement judiciaire du fournisseur initial -Actualisation du prévisionnel calculé d'après les crédits consommés jusqu'à octobre |
| Expertise comptable sur immobilisations : 6 787 HTR (850 HT x 7 jours) - BI 12 750 HT | 5 965 | | Déprogrammation de crédits suite à une évaluation actualisée des prestations |
| Electricité : contrat 2023 (nv engagement 280 495 ; CP programmés au BI 2023) | | 280 495 | Nouvelle opération résultant du nouveau marché d'électricité notifié par la DAE suite au redressement judiciaire du fournisseur initial et à la résiliation des marchés subséquents |
| Marché de nettoyage (nv évaluation 148 285 HTR - BI 120 000 HT) | | 28 285 | Reprogrammation de crédits suite à une nouvelle évaluation du futur marché et au calcul des crédits en HTR. |
| Total ajustements à la baisse | 590 890 | | |
| Total ajustements à la hausse | | 308 780 | |
| Total déprogrammation AE | 282 110 | | |

En autorisation d'engagement, 3 opérations vont faire l'objet d'une diminution des crédits :

- En destination Immobilier sur les dépenses liées à la convention pluri-annuelle de gestion des charges du site (engagement inscrit au BI alors qu'il avait déjà été réalisé en 2020).
- En destination Frais généraux sur les frais de fourniture d'électricité. Le marché électricité 2022/2023 passé avec la DAE a été résilié suite au redressement judiciaire du titulaire et remplacé par un fournisseur de secours (crédits annualisés et prévisionnel recalculé).
- En destination Frais généraux sur le coût d'une prestation d'expertise comptable relative à la fiabilisation des immobilisations.

En autorisation d'engagement, 2 opérations vont faire l'objet d'une augmentation des crédits :

- En destination Frais généraux afin d'engager en 2022, selon les instructions de la DAE, les frais de fourniture d'électricité relatifs au contrat 2023 (sollicitation d'un bon de commande).
- En destination Frais généraux afin d'intégrer une évaluation actualisée des frais relatifs aux prestations du marché de nettoyage.

En conclusion, au total, ces différents ajustements permettent une déprogrammation des crédits d'engagement de 282 110€.

Monsieur Marcerou constate la forte augmentation du budget électricité pour 2023 et demande si ce budget aurait été moindre ou supérieur dans l'ancienne configuration du contrat. M. Niziers répond qu'une telle étude serait complexe, même si la Direction des Achats de l'Etat (DAE) donne des informations de suivi des contrats. Il précise que le CTLes constate en 2022 une baisse des dépenses d'électricité et que l'établissement tient un tableau de suivi mensuel de ces dépenses qui permettra de contrôler la tenue du prévisionnel en vue d'un éventuel budget rectificatif 2023.

M. Marcerou confirme qu'il faut maintenir une grande vigilance, sachant que ces dépenses représentent 16 % pour 2023. Le caractère spéculatif des prévisions peut largement faire varier le budget autour du point d'équilibre.

Fonctionnement : nouvelle ventilation des crédits

| Destinations | Opérations | AE | AE | CP | CP |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Ajustements à la baisse | Ajustements à la hausse | Ajustements à la baisse | Ajustements à la hausse |
| Formation | Nouveaux besoins | | 7 000 € | | 10 000 € |
| Valorisation | Journée professionnelle | 4 000 € | | 4 000 € | |
| Communication de documents | Frais d'envoi du PEB | 3 000 € | | 3 000 € | |
| Frais généraux | Marché de nettoyage | | | 3 000 € | |
| Immobilier | Convention de charges BnF | | | | 7 663 € |
| Frais généraux | Electricité : contrat 2022 | | | | 9 295 € |
| | Expertise comptable | | | 5 965 € | |
| | Marché nettoyage | | | 10 993 € | |
| TOTAL | | 7 000 € | 7 000 € | 26 958 € | 26 958 € |

Une actualisation des destinations en autorisations d'engagement et en crédits de paiement a été faite afin de répondre à de nouveaux besoins :

- **En crédits de paiements**, mouvements consécutifs à la déprogrammation des AE sur les destinations suivantes (16 958€) par prélèvement sur les destinations Frais généraux : libération de crédits après l'actualisation du prévisionnel relatif à une prestation d'expertise comptable et au marché de nettoyage.

Ces crédits viennent abonder les destinations Immobilier (convention de gestion des charges avec la BnF) et Frais généraux (fourniture d'électricité 2022).

- **En autorisations d'engagement**, mouvements destinés à abonder la destination Formation (7 000€) par prélèvement sur les destinations Valorisation (journée professionnelle) et Communication de documents (frais d'envoi des colis PEB).
- **En crédits de paiements**, mouvement destinés à abonder la destination Formation (10 000€) par prélèvement sur les destinations Valorisation (journée professionnelle), Communication des documents (frais d'envoi des colis PEB) et Frais généraux (prestation d'expertise comptable et marché de nettoyage).

L'INVESTISSEMENT :

| Investissement : report d'opérations | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Destination Immobilier | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Mise en conformité des trappes de désenfumage | 300 000 € | 300 000 € |
| Installation du système de protection du travailleur isolé (PTI) | 50 000 € | 50 000 € |
| Travaux sur réseau de ventilation bâtiment 2 | 30 000 € | 30 000 € |
| TOTAL | 380 000 € | 380 000 € |

| Destination Informatique | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|-----------------------------------|----------------------------|
| Marché de mise en œuvre du système documentaire | 190 000 € | |
| Marché de développement du site web 2021-2026 (actualisation de la programmation) | 1 500 € | 8 000 € |
| TOTAL | 191 500 € | 8 000 € |

L'enveloppe investissement fait l'objet d'un report d'opérations :

- En Immobilier : 3 opérations ont été retardées dans leur mise en œuvre et doivent être reportées sur le budget initial 2023.
- En Informatique : 2 opérations retardées dans leur exécution et reportées sur 2023.

| Investissement : Ajustements à la baisse | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Destination Informatique | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Logiciel de paie Winpaie (engagement réalisé fin 2021) | 11 652 € | |

| Investissement : Actualisation des crédits | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Destination Communication de documents | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Achat de chariots et transpalettes (actualisation du prévisionnel) | 3 500 € | 4 000 € |

| Destination Frais généraux | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Achat de mobiliers de bureau ergonomiques (nouvelles dépenses) | 2 000 € | 2 000 € |

La destination Informatique a fait l'objet d'un ajustement à la baisse suite à l'achat du logiciel de paie qui avait pu être engagé dès fin 2021.

Actualisation des crédits sur la destination Communication de documents et Frais généraux :

- Achat de chariots et transpalettes (actualisation du prévisionnel)
- Achat de mobiliers de bureau ergonomique (nouvelles dépenses)

COMPTABILITE GENERALE :

Opérations de comptabilité générale

➤ **Actualisation du niveau de trésorerie :**

- Solde initial au budget initial 2022 : 790 567 € (niveau au BR 2020)
- Solde initial au budget rectificatif 2022 : 1 265 041 € (niveau au compte financier 2021)

➤ **Création d'une dotation aux provisions de 34 172,34 € :**

- Contexte : redressement judiciaire du fournisseur titulaire du marché d'électricité 2022-2023 (accord-cadre avec la DAE)
- Conséquences :
 - Résiliation du marché avec ce fournisseur et désignation d'un fournisseur de secours
 - Déclaration de créances en vue d'une indemnisation (perte du bénéfice du prix estimé)
 - o reversement de 5 560,31 € (avance de 5%)
 - o versement de 26 676,86 € (préjudice subi au titre de l'année 2022)
 - o versement 1 935,17 € (préjudice subi au titre de l'année 2023)

Le plan de trésorerie a été actualisé puisque son solde initial au budget initial a été renseigné en fonction de la dernière valeur connue (celle du BR 2020) : le solde a été actualisé avec le montant connu au 31/12/2021.

Une dotation aux provisions a été créée suite au redressement judiciaire du fournisseur d'électricité afin de formaliser une déclaration de créance en vue d'une indemnisation :

- 5 560,31€ au titre du reversement de l'avance de 5% payée au fournisseur en 2021.
- 26 676,86€ au titre du préjudice subi pour l'année 2022.
- 1 935,17€ au titre du préjudice subi pour l'année 2023.

Le calcul des 2 derniers montant a été réalisé par la DAE. La procédure d'indemnisation a été également pilotée par la DGFIP.

Conclusion :

On constate des indicateurs positifs forts :

- un niveau de fonds de roulement de 1 432 594 €
- un niveau final de trésorerie de 1 378 754 €.

Ces résultats sont à pondérer compte-tenu du fonds de roulement qui inclut la provision de 500 000 € relative aux travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage à laquelle s'ajoutent 125 000 € reçu en 2021 et 125 000 € en 2022. De plus, certaines dépenses d'investissements initialement prévues au budget initial se reportent sur l'exercice 2023 et les dépenses énergétiques pourraient connaître une forte hausse inédite (frais d'électricité alimentant le point de livraison propre au bâtiment 11) et charges (électricité et gaz) partagées avec la BnF.

M. Marcerou demande si cette présentation appelle des remarques de la part soit de la tutelle

ministérielle, soit du contrôle budgétaire. Mme Bonnefoy intervient en confirmant que ce budget rectificatif a été validé comme soutenable.

Le budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité.

3) Budget initial 2023

Présentation de Mme Licata.

LES RECETTES :

Les recettes présentent un prévisionnel de 1 347 794 €.

| Présentation des recettes | | |
|---|--------------------|-------------|
| Recettes globalisées | 1 347 794 € | |
| Financements publics (stabilité) | 853 032 € | 63 % |
| ❖ Subvention pour charges de service public | ❖ 851 032 € | |
| ❖ Subvention repas du Rectorat de Créteil | ❖ 1 000 € | |
| ❖ Subvention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) | ❖ 1 000 € | |
| Autres financements publics fléchés (diminution) | 24 762 € | 2 % |
| ❖ Subvention CollEx-Persée : recrutement d'un agent contractuel (plans de conservation partagée des périodiques économie et sciences du numérique) | ❖ 24 762 € | |
| Recettes propres | 470 000 € | 35 % |
| ❖ Location d'espace (augmentation 4%) | ❖ 420 000 € | |
| ❖ Prêt entre bibliothèques (maintien) | ❖ 50 000 € | |
| Hors budget : subvention CollEx-Persée en soutien aux plans de conservation partagée des périodiques (redistribution aux établissements partenaires) | 450 000 € | |

On constate une stabilité des subventions de financement publics.

En 2023, le CTLes ne percevra qu'une seule subvention relevant des autres financements publics fléchés (CollEx-Persée pour la poursuite du recrutement d'un agent contractuel).

En recettes propres, il est prévu une augmentation de 4 % pour les locations d'espaces et le prévisionnel des recettes relatives au PEB est maintenu au niveau du BR 2022.

Le CTLes attend également une subvention du G.I.S. CollEx-Persée de 450 000€ au titre du soutien aux plans de conservation partagée à enregistrer en Hors budget pour redistribution aux réseaux.

LES DEPENSES :

Les dépenses se répartissent sur les 3 enveloppes suivantes :

Répartition prévisionnelles des dépenses

| Enveloppes | Autorisations d'engagement (AE) | Crédits de paiement (CP) | Taux et évolution |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|-------------------|
| Personnel | 152 000 € | 152 000 € | 8 % |
| Fonctionnement | 1 875 200 € | 1 192 700 € | 61 % |
| Investissement | 604 200 € | 605 600 € | 31 % |

Rappel des recettes prévisionnelles : 1 347 794 €

Solde budgétaire déficitaire : 602 506 €

L'enveloppe Personnel

L'enveloppe Personnel présente un montant prévisionnel de 152 000 € pour le recrutement de 5 ETPT (6 en 2022) répartis :

- 2 BIBAS pour le service de la conservation.
- 2 BIBAS pour le service du traitement intellectuel des collections.
- 1 MAG pour le service de fourniture des documents.

A noter qu'un poste de contractuel type BIBAS, financé sur budget propre en 2022, sera financé en 2023 sur budget Etat avec la vacance d'un poste après le départ de agent titulaire en 2022.

L'enveloppe Fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel de 1 875 200 € en autorisations d'engagement et à 1 192 700 € en crédits de paiement, ventilées sur les destinations suivantes :

La destination Immobilier (AE : 1 530 000 € et CP : 510 000 €)

Cette destination concerne la future convention de gestion des charges 2023-2025 qui lie le CTLes à la BnF avec une attente de 7 % d'augmentation (après une 1^{ère} augmentation de 13 % en 2021 afin de compenser une hausse des régularisations annuelles).

La destination Frais généraux (AE : 80 000 € ; CP 412 000 €)

Cette destination correspond notamment aux dépenses liées à l'ensemble des contrats de maintenance et de contrôle techniques, à l'achat des fournitures, aux fluides, à une partie des frais de mission, aux prestations et marchés publics.

| | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|--|----------------------------|---------------------|
| 1 | Contrat d'électricité 2023 accord-cadre de l'Etat (Crédits d'AE consommés en 2022) | 0 € | 280 495 € |
| 2 | Contrat d'électricité 2022 accord-cadre de l'Etat (facture de décembre 2022) | 0 € | 9 000 € |
| 3 | Marché de nettoyage 2023-2025 (crédits d'AE consommés en 2022) | 0 € | 49 555 € |
| 4 | Marché de nettoyage 2020-2022 (facture de décembre 2022) | 0 € | 2 800 € |
| 5 | Futur marché de location et d'entretien de 2 photocopieurs (sept 2023-août 2027) | 15 000 € | 2 500 € |
| 6 | Marché courant pour la location de 2 photocopieurs (sept 2019 – août 2023) | 0 € | 1 500 € |

| | | | |
|----|---|-----------------|------------------|
| 7 | Maintenance ascenseurs accord-cadre régional IdF 06/09/2021-31/12/2024 | 10 000 € | 10 000 € |
| 8 | Prestation d'expertise comptable relative au calcul annuel du prorata de TVA | 10 000 € | 10 000 € |
| 9 | Véhicules : assurance, carburant, maintenance et contrôle technique (dont factures de déc 2022) | 6 700 € | 7 400 € |
| 10 | Opérations diverses : DILA, financement restaurant interentreprises, assurance multirisques | 6 900 € | 6 900 € |
| 11 | Maintenance des appareils de manutention | 6 000 € | 6 000 € |
| 12 | La Poste (contrat annuel et consommations) | 4 200 € | 4 300 € |
| 13 | Médecine du travail | 4 000 € | 4 000 € |
| 14 | Location et enlèvement benne de recyclage | 3 000 € | 3 150 € |
| 15 | Fournitures de bureau | 2 250 € | 2 250 € |
| 16 | Prestation annuelle d'assistance au compte financier | 2 000 € | 2 000 € |
| 17 | Fournitures diverses (petit matériel) | 1 800 € | 1 800 € |
| 18 | Frais de mission divers | 1 750 € | 1 750 € |
| 19 | Adhésion aux clubs utilisateurs logiciels et journées professionnelles | 1 600 € | 1 600 € |
| 20 | Téléphonie (contrat annuel et consommation) : lignes ascenseurs, PTI, 1 téléphone mobile | 1 500 € | 1 700 € |
| 21 | Location et maintenance des fontaines à eau | 1 100 € | 1 100 € |
| 23 | Matériel prévention covid-19 (masques, gel hydroalcoolique...) | 1 000 € | 1 000 € |
| 23 | Documentation technique | 400 € | 400 € |
| 24 | Matériel de secours médical (entretien défibrillateur, trousse de secours) | 300 € | 300 € |
| 25 | Remboursement trajet domicile-travail agent à mobilité réduite | 300 € | 300 € |
| 26 | Régie d'avances pour menues dépenses | 200 € | 200 € |
| | TOTAL | 80 000 € | 412 000 € |

Monsieur Niziers précise que le contrat d'électricité pour un coût de 280 495 € ne concerne que le bâtiment récent du CTLes qui dispose de son propre point de livraison et que l'autre part des dépenses d'énergie correspondant au bâtiment plus ancien est gérée et financée dans la convention de gestion des charges du site avec la BnF avec une clé de répartition (provisions semestrielles l'année n, et régularisation annuelle l'année n+1). Il est donc possible que les dépenses relatives aux charges avec la BnF connaissent également une hausse dans une régularisation à venir en 2024.

M. Marcerou précise que la BnF doit effectivement subir des contraintes identiques, ce qui impactera certainement la nouvelle convention à venir, sachant le CTLes n'a pas eu encore connaissance des termes financiers. M. Piffault informe qu'en 2023, une prévision de multiplication des tarifs par 4 va toucher les contrats d'électricité de la BnF. Il en découle le risque d'un impact important au prochain budget rectificatif.

La destination Informatique (AE : 92 500 € ; CP : 98 000 €)

Cette destination concerne principalement les frais de maintenance informatique : convention avec le Centre de Ressources Informatiques de l'Université Gustave Eiffel, l'hébergement et la maintenance du site internet et la maintenance des différents logiciels professionnels.

| | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|----|---|-------------------------------|------------------------|
| 1 | Convention avec le centre de ressources informatiques de l'Université Gustave Eiffel (réseau et assistance technique) | 30 000 € | 30 000 € |
| 2 | Maintenance de Flora (système d'information documentaire) – dernière année | 21 000 € | 21 000 € |
| 4 | Contrat système d'information financier (dont report CP 5 500 €) | 11 000 € | 16 500 € |
| 5 | Redevance convention Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) | 11 000 € | 11 000 € |
| 6 | Adhésion annuelle à la plateforme Visiodoc (octobre 2022-décembre 2023) | 5 500 € | 5 500 € |
| 7 | Hébergement du site internet | 3 650 € | 3 650 € |
| 8 | Matériel : imprimantes, cartouches d'encre, câbles, webcams, douchettes, souris | 3 760 € | 3 760 € |
| 9 | Hébergement et maintenance PMB (base de gestion des PCP) | 3 100 € | 3 100 € |
| 10 | Licences bureautiques (office, adobe...) | 1 340 € | 1 340 € |
| 11 | Maintenance de Winpaie (logiciel de paie) | 1 200 € | 1 200 € |
| 12 | Abonnement annuel Worldshare (OCLC) | 750 € | 750 € |
| 13 | Contrat annuel Timecard (logiciel de gestion du temps de travail) | 200 € | 200 € |
| | TOTAL | 92 500 € | 98 000 € |

Ces dépenses sont en hausse par rapport à 2022 principalement en raison de l'augmentation annoncée de manière prévisionnelle du coût de la convention avec le centre de ressources informatiques de l'Université Gustave Eiffel (+20 %).

La destination Conservation (AE et CP : 95 550 €)

Cette destination couvre les dépenses liées aux transferts de collections des bibliothèques déposant ou cédant des collections au CTLEs, à l'achat de divers matériels de stockage et conservation des documents, et à la maintenance des équipements de stockage.

- Marché de transfert de documents (44 000 €)
- Marché relatif à la fourniture de boîtes de stockage (45 000 €)
- Achats de fournitures pour la conservation des collections (6 150 €)
- Frais de missions (400 €)

La destination Formation professionnelle (AE et CP : 38 000 €)

Cette destination comprend toutes les actions de formation notamment liées aux métiers des bibliothèques et de la documentation, aux outils informatiques, aux ressources humaines, à la gestion financière, à la préparation aux concours, aux actions liées à des besoins ponctuels. L'année 2023 est marquée par l'organisation de formations obligatoires :

- Formations liées à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail.
- Formations liées à la mise en œuvre des missions des représentants du personnel.

La destination Communication de documents (AE et CP : 16 600 €)

Cette destination couvre les dépenses liées à la communication des documents (ou fourniture de documents) : achat de fournitures et matériels divers ; frais postaux ; frais de mission liés à la navette quotidienne qui dessert les bibliothèques universitaires parisiennes,

contrat d'autorisation de reprographie d'œuvres protégées.

La destination Valorisation (AE et CP : 10 200 €)

Cette destination se rapporte aux dépenses liées à la communication institutionnelle de l'établissement, et aux frais d'inscription et de déplacement aux congrès et colloques. Elle concerne l'organisation d'un voyage d'étude à Strasbourg sur la base de 20 personnes.

La destination Autres dépenses spécifiques (AE et CP : 9 500 €)

Cette destination correspond principalement pour 8 500 € à la subvention qui sera versée à l'Association du personnel Culture Temps Libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

La destination Impôts taxes (AE et CP : 3 800 €)

Cette destination est notamment consacrée au paiement de la taxe sur les bureaux.

Mme Stoll demande si la destination Formation est adossée au plan annuel de formation de l'établissement et si toutes les demandes sont prises en considération. M. Niziers précise que ces formations sont relevées lors des entretiens professionnels afin d'établir le plan de formation annuel en concertation avec les chefs de service et la direction. Ce plan de formation est ensuite présenté au comité technique du CTLes. Les prévisions budgétaires s'appuient sur le plan de formation, mais il peut y avoir des ajustements en cours d'année. L'enveloppe formation a été augmentée afin de prendre en compte une majeure partie des demandes avec un report des besoins sur 2023 voire 2024.

L'enveloppe Investissement

En 2023, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de 604 200 € en autorisations d'engagement et 605 600 € en crédits de paiements.

La destination Immobilier (AE et CP : 395 000 €)

- Réfection des sols et remplacement des sanitaires du bâtiment 2 : ce projet a déjà été reporté (réalisation conjointe prévue avec la BnF) 165 000 €
- Mise en conformité des trappes de désenfumage (études et missions de contrôle) : la provision de 500 000 a été complétée par une dotation de mise en sécurité de 250 000 € (125 000 € en 2021 et 125 000 € en 2022). En 2022, la BnF a confirmé son rôle de pilotage. Le CTLes attend de connaître le calendrier et les coûts estimatifs actualisés. Les dépenses de l'année 2023 concerneront une première phase d'étude de maîtrise d'œuvre et de missions dédiées aux contrôles réglementaires et coordination du SSI (120 000 €)
- Installation du système de protection de travailleur isolé (50 000 €)
- Travaux sur réseau de ventilation du bâtiment 2 (30 000 €).
- Réfection et aménagement de la salle de pause du rez-de-chaussée du bâtiment 2 (30 000 €)

M. Niziers indique que le CTLes a fait l'objet d'une inspection régulière santé, sécurité au travail mi-octobre. Le rapport des inspecteurs est en attente. Un courrier de demande de mise en place de mesures immédiates a été reçu sur la protection du travailleur isolé (sujet connu et programmé par l'établissement depuis plusieurs années mais sans aboutissement). Ce courrier a été transmis à la BnF qui a confirmé la possibilité pour le CTLes d'intégrer le système de radiocommunication installé sur le site.

La destination Informatique (206 700 € en AE et 208 100 € en CP)

- La mise en œuvre du système d'information documentaire (phase de mise en œuvre en 2023) (190 000 €)
- Le renouvellement annuel du parc informatique (15 000 €).
- Le marché de développement du site web (ajout de fonctionnalités) (1 700 €)
- Le report des CP d'achat du logiciel CAB (système de liaisons automatique entre la plateforme de dématérialisation des factures et le logiciel financier) (1 400 €)

La destination Communication de documents (AE et CP : 2 500 €)

- Achat de chariots (2 500 €)

Opérations pour compte de tiers (Hors Budget) :

Le CTLes reçoit des subventions qu'il est amené à verser à d'autres établissements (subvention du G.I.S CollEx-Persée à distribuer aux établissements participant aux plans de conservation partagée disciplinaires des périodiques imprimés de l'enseignement supérieur) (450 000€).

Conclusion :

On prévoit un surcoût inédit des dépenses énergétiques, un report de 2022 à 2023 de certaines opérations d'investissement lourdes ainsi que le financement de nouvelles opérations d'investissement.

Le solde budgétaire prévisionnel est déficitaire (602 506 €) et génère un prélèvement sur la trésorerie de 628 493 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 454 931 €. Le niveau du fonds de roulement disponible est de 412 140 €.

Le compte de résultat présente une perte de 73 787 € mais génère une capacité d'autofinancement de 150 669 € qui appelle une vigilance sur l'année 2023 et les années suivantes.

Mme Bonnefoy indique que ce budget est soutenable mais avec une trésorerie qui diminue fortement et le fonds de roulement disponible ne s'élève pas à plus de 900 000 € comme auparavant (412 000 €). En qualité de représentante du contrôleur budgétaire régional, Mme Bonnefoy indique que la trésorerie dans les années à venir ne pourra pas diminuer sur cette base. Concernant les travaux sur les trappes de désenfumage, seule une étude a été programmée sur le budget 2023 alors que les travaux sont budgétisés en 2024. Mme Bonnefoy précise que le CTLes dégage une capacité d'autofinancement sachant que les ressources pérennes financent les dépenses de personnel et de fonctionnement. Par contre, l'établissement ne dispose pas régulièrement de subvention d'investissement.

M. Marcerou remercie Mme Bonnefoy de cette alerte formulée sur un plan comptable, ce qui donne un poids différent à la présentation financière du CTLes. Le fonds de roulement avait ces dernières années une tendance positive et se retrouve à présent fortement impacté pour 2023. En l'absence de perspectives d'augmentation de la subvention pour charges de service public, M. Marcerou soulève la contrainte de la recherche d'une augmentation des ressources propres qui porterait sur l'augmentation des tarifs des services et donc pèserait sur le fonctionnement des établissements extérieurs. Les charges du CTLes sont extrêmement élevées. Depuis plusieurs années, ces dépenses représentaient entre 50 et 60% du budget. Dans le cas d'une augmentation continue ces prochaines années, l'établissement pourrait être amené dans une situation impossible.

Mme Tzagouria revient sur le prévisionnel des charges d'électricité et pointe le fait que le budget ne mentionne pas l'augmentation du coût de la future convention avec la BnF (coût encore inconnu) ni la prévision de la multiplication par 4 du coût de l'électricité sur les contrats de la BnF mentionné en début de séance par M. Piffault.

M. Niziers précise que le budget 2023 prévoit une provision annuelle de 510 000 € pour le paiement des charges à la BnF comprenant l'électricité, et que le CTLes ne connaît le montant exact des dépenses afférentes qu'au moment de la régularisation annuelle qui sera transmise par la BnF au premier trimestre 2024, impactant ainsi le budget 2024 et non 2023.

M. Marcerou demande de se projeter à la séance de novembre 2023 et alerte sur le risque de constater un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement combiné à une nouvelle forte augmentation des charges. Cette situation serait désastreuse pour le CTLes, comme pour beaucoup d'établissements. Mme Bobis souhaite souligner cet impact important qui risque de toucher de nombreux établissements, d'autant que la gestion financière publique demande des économies de dépenses. M. Marcerou rappelle le contexte de fortes contraintes d'augmentation mécanique d'inflation.

M. Piffault intervient pour annoncer que la BnF a été informée de la création d'un fonds important pour faire face à l'augmentation des coûts d'énergie et suppose que le CTLes en bénéficiera aussi, si la mesure est inter-ministérielle. M. Moret informe que des modalités sont prévues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au moment de la préparation des budgets initiaux, il

n'est pas possible d'intégrer des aides à ce jour qui le seront dans des budgets rectificatifs.

M. Marcerou informe que le périmètre du bâti universitaire national représente 21 M de m² à chauffer et à alimenter en énergie.

Le budget initial 2023 est adopté à l'unanimité.

4) Subvention à l'Association du personnel (ACTL) :

La délibération spécifique sur la subvention de l'établissement à l'association du personnel ACTL pour un montant de 8 500 € est approuvée à l'unanimité.

La subvention est adoptée à l'unanimité.

5) Sorties d'inventaire :

Les sorties de matériels devenus obsolètes sont approuvées à l'unanimité.

6) Demande de stockage provisoire de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI)

L'ESPCI a contacté le CTLes pour un besoin de stockage provisoire de collections pendant des travaux de rénovation de ses immeubles. La demande officielle n'étant pas encore parvenue au CTLes, ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

M. Marcerou précise qu'il s'agit bien d'un établissement de la Ville de Paris bien qu'il soit conventionné avec le ministère de l'Enseignement Supérieur. Son statut est donc particulier mais sa demande pourra être étudiée lors de la prochaine séance.

7) Plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

M. Niziers expose les différentes opérations immobilières, mobilières et informatiques que le CTLes devra mener dans les prochaines années (cf. annexe).

M. Niziers revient sur la fin de l'équipement en rayonnages de la partie du bâtiment de 2016 non équipée à la livraison, qui devient un besoin urgent à échéance prévisionnelle 2024, sinon, le CTLes devra réduire drastiquement le volume des collections reçues. Cet équipement doit être financé par une subvention d'investissement spéciale, car son coût dépasse largement les capacités de l'établissement. Par ailleurs, il est totalement hors champ de la réflexion sur la libération de locaux par la BnF et leur utilisation par le CTLes qui arrivera bien des années après.

8) Préparation du recueil des besoins de transferts 2024-25 :

Mme Rebours présente la programmation du CTLes pour toutes ses opérations de transferts et autres services qui courent sur 2 ans (2022-2023). L'établissement commence de préparer la programmation 2024-2025.

Le CTLes propose dans le prochain recueil des besoins adressés aux établissements de l'ESR d'Île-de-France les mêmes services, à savoir :

- Le transfert de collections au CTLes au titre du dépôt
- Le transfert de collections au CTLes au titre de la cession
- Le dépôt ou la cession au CTLes de collections qui y seraient déjà conservées au titre du stockage provisoire
- La cession au CTLes de collections qui y seraient déjà conservées au titre du dépôt
- Le retour définitif dans l'établissement versant de collections conservées au titre du dépôt au CTLes
- L'identification des documents déposés antérieurement par une bibliothèque au CTLes.

Il faut noter quelques points d'attention sur les objectifs du CTLes qui sont de respecter un plafond de

3,5 KML de nouveaux documents par an (pour éviter une saturation trop rapide des magasins, et pour respecter les limites de traitement annuel par les effectifs actuels), pour des transferts hebdomadaires de 120 ML maximum. Le CTLes prévoit de pouvoir réaliser cette nouvelle programmation en utilisant l'espace disponible sur rayons dans le bâtiment 11A (sous condition de ne plus recevoir aucun stockage provisoire sur étagères).

Le CTLes souhaite attirer l'attention des établissements sur deux points :

- Eviter les opérations redondantes :
 - Privilégier d'emblée la cession plutôt que de déposer puis céder des documents
 - Veiller à la sélection des documents à délocaliser plutôt que de devoir organiser des retours de documents.

- Mieux articuler le stockage au CTLes et la participation aux PCP :
 - Ne transférer que des collections entièrement traitées pour les PCP (états de collection, mentions d'état matériel et de reliure...)
 - Pour les titres pôles de conservation, privilégier la cession au CTLes
 - Pour les titres membres du plan, envisager le désherbage du titre après proposition de don au réseau.

Le CTLes rappelle que toutes les opérations doivent passer par ce recueil de besoins à l'exception des opérations exceptionnelles au titre du stockage provisoire.

Mme Rebours présente le calendrier prévisionnel :

| Calendrier prévisionnel | |
|-------------------------|--|
| Novembre 2020 | 2/11 Transmission aux établissements du recueil des besoins 3/11 Publication des informations sur le site web du CTLes 10/11 Présentation du calendrier au conseil d'administration 24/11 Réunion d'information pour les établissements partenaires (visio) 29/11 Visite du CTLes pour les établissements partenaires |
| 15/05/2023 | Date limite de transmission des demandes des établissements |
| Mai-Juin 2023 | Construction du calendrier de transferts et autres activités, et arbitrage si nécessaire par le CTLes |
| Juin 2023 | Information aux bibliothèques des demandes retenues ou non retenues, validation du calendrier des opérations 2024-2025 |
| Octobre 2023 | <i>Visites des candidats au marché de transferts dans les bibliothèques retenues pour le marché (à confirmer)</i> |
| Janvier 2024 | Début des transferts dans le cadre du marché de déménagement passé par le CTLes |

Le CTLes propose des temps d'échange préalable, notamment pour les établissements où de nouvelles personnes sont en charge de préparer la réponse au recueil de besoins.

Le CTLes laisse un peu plus de 6 mois pour répondre à ce recueil.

9) Prochaine séance du conseil d'administration :

M. Niziers annonce la date du prochain conseil d'administration : le **jeudi 09 mars 2023 à 14H00**.

10) Questions diverses :

- Point d'information sur l'état des collections du Campus Condorcet (moisissures) :

Ce point a déjà fait l'objet d'une information lors du précédent conseil d'administration. Il s'agit de l'actualiser pour la connaissance du conseil. Quelques moisissures sous forme de tâches blanches avaient été découvertes sur des reliures en toile de documents d'un même fond. Le Campus Condorcet informé avait conclu que ces moisissures étaient déjà

présentes avant leur arrivée au CTLes. Il avait aussitôt retiré ses documents et entrepris une campagne de vérification sur ce fonds et les autres fonds proches dans le magasin. Le CTLes a également effectué une campagne de vérification de précaution et aucune découverte de document touché n'a été faite. L'équipe du Campus Condorcet a maintenu la surveillance pendant tout le 1^{er} semestre 2022. Une étude avait été demandée au laboratoire scientifique de la BnF (qui se trouve sur place à Bussy-Saint-Georges), qui a rendu ses résultats le 13 avril 2022 avec la conclusion suivante. « *Les résultats des prélèvements font état d'une faible contamination des documents. Sur les 6 prélèvements, 2 sont négatifs, 3 sont de niveau faible et 1 seul prélèvements présente une forte contamination. Les souches identifiées sont des moisissures communes de l'environnement, elles ne sont pas spécifiques à la dégradation des documents mais peuvent avec le temps engendrer des décolorations. Ce type d'altération est typiquement dû à un dérèglement climatique et un traitement des collections n'est pas nécessaire, un dépoussiérage est suffisant et obligatoire* ».

Par conséquent, le Campus Condorcet a passé un marché afin d'effectuer le dépoussiérage recommandé. Cette prestation a été réalisée du 26 septembre au 18 octobre 2021 sur toutes les surfaces externes des ouvrages concernés et voisins. Un seul nouvel ouvrage a été trouvé infecté. L'incident peut être considéré comme clos après cette opération, mais le Campus Condorcet maintient sa surveillance par des passages de manière plus épisodique.

M. Marcerou appelle à la vigilance compte tenu d'un terrain favorable qui peut amener une moisissure à prospérer. C'est pourquoi il est important que des mesures préventives soient prises par les établissements avant le dépôt et d'autres à l'arrivée des documents au CTLes afin de ne pas se retrouver avec une contamination qui serait conséquente.

Mme Groudiev précise que la plupart des collections avaient été dépoussiérées avant transfert, sauf ces documents, mais que le développement de moisissures a peut-être été favorisé par l'arrêt accidentel du chauffage dans le bâtiment en 2020-2021. Ses services vont continuer leur vigilance, mais les outils de contrôle automatique nécessitent peut-être d'être renforcés.

- Point d'information Paris-Cité 2028 :

M. Pérales ayant dû se rendre à une autre réunion comme il l'avait prévu en début de séance, M. Marcerou prend le relais sur le projet de travaux de la bibliothèque de médecine. Le bâtiment appartient à la Ville de Paris. Il est classé et donc soumis à des contraintes spécifiques. M. Marcerou rappelle que le chantier de la bibliothèque de la Sorbonne s'est étendu de 2003 à 2013 et qu'il faut prévoir la même ampleur pour la bibliothèque de médecine.

- Point d'information par M. Marcerou sur la mission de l'IGESR sur les conséquences du départ de la BnF du site de Bussy-Saint-Georges sur le CTLes

La mission de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a eu lieu en janvier-février 2022. Le rapport a été rédigé cet été. Une dernière relecture interne date de la veille de cette séance du conseil. Le rapport est désormais en attente de validation du cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il n'a donc pas encore été communiqué à la direction générale de l'enseignement supérieur. 4 scénarios avec gradations sont prévus, allant d'une situation demeurant à l'identique jusqu'à la responsabilité totale du CTLes sur l'ensemble des bâtiments du site de Bussy. Quelle que soit la préconisation privilégiée, une part d'investissement importante est à prévoir pour le maintien de l'activité du CTLes.

La validation du rapport est attendue d'ici la fin de l'année 2022. Une première présentation au conseil d'administration du 9 mars paraît ainsi envisageable.

M. Marcerou clôt la séance en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur présence et leur assiduité.